

**Intervention de la Délégation du Cameroun aux travaux des Comités  
Permanents intersession de la Convention d'Ottawa sur les mines  
antipersonnel.**

**Genève, Suisse, 09-13 février 2004.**

Je voudrais Monsieur le Président rappeler brièvement que le Cameroun a ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel le 23 juillet 2002, après avoir été de la première fournée des Etats qui l'ont signé le 3 décembre 1997.

Je voudrais également rappeler que le Cameroun ne produit, ne vend, n'exporte, n'utilise ni ne transfère les mines antipersonnel.

Dans un rapport initial soumis en mars 2001, mon pays déclarait posséder 500 mines réelles.

J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que ces 500 mines réelles ont été entièrement détruites en novembre 2003.

Cependant, il conserve un stock de 3154 mines antipersonnel d'exercice destinées exclusivement à l'instruction militaire dans ses académies militaires comme l'y autorise expressément l'article 03 de la Convention.

Par ailleurs, le Cameroun pourrait, au cours des prochaines années, recourir aux dispositions pertinentes de la Convention pour éventuellement procéder au déminage des zones occupées de la Péninsule de Bakassi qui lui seront rétrocédées dans le cadre de la mise en application de l'Arrêt de la Cour Internationale de Justice rendu le 10 octobre 2003 dans le différend de la frontière maritime et terrestre avec la République sœur du Nigeria.

Monsieur le Président,

A l'instar des autres pays qui ont ratifié la Convention d'Ottawa, le Cameroun rencontre des difficultés dans la mise en œuvre générale de la Convention. Parmi ces difficultés, on peut citer :

- le manque d'équipements appropriés pour les opérations de déminage et de destruction des mines ;
- le manque de personnel adéquatement formé pour ces opérations.

A cet effet, le Cameroun sollicite une assistance internationale dans les domaines prioritaires ci-après :

- la formation des personnels ;
- la fourniture d'équipements.

Le Cameroun se propose en outre, de mettre sur pied une section de démineurs. Une expression de besoins pour ladite section sera présentée au cours des prochaines réunions des Comités Permanents de juin.

Je vous remercie.